

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2026	Le vingt-neuf juin deux mil vingt-six à 18h34, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 23 juin 2026	<u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Cédric VIGUERARD, Albert NANIYOUA (arrivé à 20h21), Carole HERVAGAUT, Pascal MARIE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Pauline BACHELET, Ludovic GUIOT, Arnaud DAMIEN, Delphine MORELLE, Jérôme LANGLOIS, Cyrille MANSOUR, Manuella FERREIRA, Hélène LEPRESLE, Emilie BRUNEL-RAYMOND, Danyla GUY, Elisabeth METRAL-SYORD
Nombre de Conseillers	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Karine BOTTE à Cédric VIGUERARD, Corentin LECOMTE à Anne-Sophie DE BESSES, Philippe MAUGER à Arnaud DAMIEN, Valérie LOUCHEL à Carole HERVAGAUT, Fouad REOUINI à Richard JACQUET
En exercice.....	<u>Absents</u> : Victor LEMOINE, Béatrice GAILLOT, William BERTRAND
Présents	<u>Secrétaire de séance</u> : Pascal MARIE
Pouvoirs	
Votants	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.70 - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT – TABLEAU GENERAL DES EFFECTIFS VILLE AU 1^{er} JUILLET 2026 MODIFICATIF N°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est réglementairement obligatoire de présenter un tableau général des effectifs à jour chaque année.

Ce tableau répertorie les postes ouverts au niveau de la collectivité et tient compte également des ouvertures et suppressions de poste survenues au cours de l'année.

Les modifications du tableau des effectifs qui sont présentées ci-dessous ajustent les états d'effectifs de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Considérant la présentation du tableau des effectifs au Comité Social Territorial le 12 mars 2024 et à l'avis favorable de ce dernier,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable du CST en date du 09 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE MODIFIER les postes de la collectivité au 1^{er} juillet 2026 selon le tableau suivant :

* Au titre du recrutement d'une gestionnaire RH (création du grade de l'agent recruté et suppression des grades non utilisés) :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1
Rédacteur	B	0	1
TOTAL		1	2

* Au titre de l'avancement de grade 2026 (les anciens grades seront supprimés à l'issue de la nomination des 2 agents) :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	0
TOTAL		2	0

* Au titre de la promotion interne 2026 (l'ancien grade sera supprimé à l'issue de la nomination de l'agent) :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Agent de maîtrise	C	1	0
TOTAL		1	0

- D'AJUSTER au 1^{er} juillet 2026 le tableau des effectifs du personnel de la Ville de Pont de l'Arche en tenant compte des variations ci-dessus, comme suit :

PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE ET STAGIAIRE AU 01/07/2026

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	0
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché principal	A	0	0	0	0
Attaché	A	2	2	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	0	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0	0
Rédacteur	B	2	2	0	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	0	2	0
Adjoint administratif territorial	C	3	3	0	1
TOTAL (1)		14	12	2	3

(1) pris en compte au titre des grades

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	don't TNC
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur	A	0	0	0	0
Technicien territorial	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	3	2	1	0
Agent de maîtrise	C	5	4	1	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	2	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	9	8	1	0
Adjoint technique territorial	C	6	4	2	1
TOTAL (2)		27	21	6	3

(2) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
SECTEUR MEDICO-SOCIAL					
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	0	1	1
TOTAL (3)		1	0	1	1

(3) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
SECTEUR CULTUREL					
Agent territorial du patrimoine	C	1	1	0	0
TOTAL (4)		1	1	0	0

(4) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
ANIMATION					
Animateur principal 1ère classe	B	1	1	0	0
Animateur principal 2ème classe	B	0	0	0	0
Animateur	B	0	0	0	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	1	0	0
Adjoint d'animation territorial	C	9	9	0	0
TOTAL (5)		13	13	0	0

(5) pris en compte au titre du grade

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	EFFECTIF VACANT	dont TNC
POLICE MUNICIPALE					
Chef de service de police municipale principal 1ère classe	B	1	1	0	0
Chef de service de police municipale	B	1	0	1	0
Brigadier chef principal	C	1	0	1	0
Gardien brigadier	C	1	0	1	0
TOTAL (6)		4	1	3	0

(6) pris en compte au titre du grade

TOTAL GENERAL (7) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)	60	48	12	7
--	-----------	-----------	-----------	----------

PERSONNEL CONTRACTUEL NON TITULAIRE AU 01/07/2026

EMPLOIS POURVUS	CATEGORIES	CONTRAT ARTICLE	INDICE BRUT	POSTES POURVUS	dont TNC
Adjoint animation	C	CDD	367	8	1
Adjoint technique	C	CDD	367	6	4
Adjoint administratif	C	CDD	367	1	1
Agent social référent famille	C	CP	419	1	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	CDD	368	1	1
Adjoint du patrimoine	C	CDD	370	1	0
TOTAL (8)				18	7

	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIF VACANT	Dont TNC
TOTAL GENERAL : (7)+ (8)	78	66	12	14

Glossaire : CDD contrat à durée déterminée ; TNC temps non complet ; PEC parcours emploi compétences ; AA activité accessoire ; CP contrat de projet

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstentions	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET